

Le Bâtonnier

*E-mail : pcoursupreme@hotmail.fr
Par télécopie : 00237 22 20 576*

Cour Suprême
1000 Yaoundé
Cameroun

*A l'att. de Monsieur Daniel Mekobe Sone,
premier Président*

Genève, le 8 juin 2015

Concerne : Me Lydienne Yen Eyoum

Monsieur le premier Président,

Au nom de l'Ordre des avocats de Genève, j'ai l'honneur de solliciter votre attention concernant la situation de Me Lydienne Yen Eyoum, avocate franco-camerounaise, détenue depuis plus de cinq ans dans des conditions particulièrement difficiles à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé. A notre connaissance, son état de santé se dégrade d'ailleurs considérablement de jour en jour.

L'arrestation de Me Lydienne Yen Eyoum semble s'inscrire dans le cadre de la campagne de lutte anti-corruption lancée par le gouvernement camerounais, dite opération « Epervier ».

A l'époque, l'avocate défendait les intérêts de l'Etat camerounais dans un contentieux contre la Société générale des banques au Cameroun et avait reçu un mandat pour recouvrer une partie de la somme disputée. Me Lydienne Yen Eyoum est accusée d'avoir détourné ladite somme avec le ministre des Finances de l'époque, Polycarpe Abah Abah, et celui du Budget. Selon ses avocats, elle aurait prélevé en accord avec le ministre des Finances les émoluments qu'elle avait avancés et les dépens qui lui étaient alloués par décision de justice.

L'Ordre des avocats de Genève a également été informé que notre Consœur serait aujourd'hui détenue en violation du Code de procédure pénale camerounais, et ce depuis le 11 juillet 2011, date à laquelle aurait dû s'achever sa détention provisoire, conformément au Code camerounais, soit au terme des dix-huit mois.

Notre Confrère a été condamné à la très lourde peine de 25 ans de prison pour détournement de biens publics le 26 septembre 2014.

D'après les informations qui nous sont parvenues, Me Lydienne Yen Eyoum Loyse a été jugée par la Cour Suprême le 4 juin dernier avec un délai de convocation extrêmement court. Le verdict devrait être rendu demain, le 9 juin 2015.

Nous nous étonnons des informations portées à notre connaissance qui nous laissent penser que Me Lydienne Yen Eyoum Loyse n'a pas bénéficié d'un procès équitable et a été condamnée pour d'autres motifs que les infractions qui lui ont été imputées. Nous voulons attirer l'attention de votre Haute Cour sur cette situation et souhaitons avoir l'assurance que les droits de Me Lydienne Yen Eyoum Loyse sont et seront sauvegardés.

Sans s'immiscer dans les affaires intérieures du Cameroun, l'Ordre des avocats de Genève vous invite à considérer avec toute l'attention qu'elle mérite, la situation de Me Lydienne Yen Eyoum.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête et vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Président, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Marc Carnicé

